

pour la première fois de ma démission à Son Excellence. J'ai eu plusieurs entrevues avec lui avant qu'il acceptât ma démission définitive.

M. CAHILL: Je demande l'application du règlement, monsieur le président. L'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges, en disant que, malheureusement, Son Excellence ne peut venir rendre témoignage ici, contestait directement l'intégrité du chef de l'opposition.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'assure mon honorable ami que, si je ne m'abuse, Son Excellence ne dirait pas autre chose que ce que j'ai dit ce soir, sur aucun détail.

Quelques MEMBRES: Rétractez-vous!

L'hon. M. MACDONALD: Mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges se charge de parler pour Son Excellence dans cette Chambre...

M. CAHAN: Pas du tout.

L'hon. M. MACDONALD:...et de laisser entendre directement et indirectement que si Son Excellence pouvait parler, il dirait le contraire de ce que mon très honorable chef a dit sur certains points. Je prétends, monsieur le président, qu'il n'a pas le droit de parler ainsi.

M. CAHILL: Retirez vos paroles!

Quelques MEMBRES: Asseyez-vous!

M. CAHILL: Qu'il retire ses paroles, sinon il ne parlera pas. L'honorable député ne peut diriger toute la Chambre à lui seul.

Quelques MEMBRES: Asseyez-vous!

M. CAHILL: Je ne reprendrai pas mon siège avant qu'il ait retiré ses paroles.

M. le PRÉSIDENT: Je pense que l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges, bien qu'il n'ait pas exactement enfreint le règlement, est certainement allé un peu loin en faisant l'insinuation que comportent ses paroles. Pour maintenir l'ordre de la discussion, je le prie de retirer sa phrase.

M. CAHAN: Je me rends à votre décision, monsieur le président, et je la retire. Je consens volontiers, si, dans la chaleur du débat, je dépasse les limites permises, à m'excuser auprès du président et du comité. Je voulais dire ceci: l'ex-premier ministre, chef actuel de l'opposition, a donné sa démission dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, sans précédent, sauf un seul, dans l'histoire du pays. Il avait défié la Chambre à propos de l'affaire des Douanes; mais il a évité un scrutin direct et décisif sur le projet d'amendement au rapport, amendement au-

[Le très hon. Mackenzie King.]

quel il s'opposait. Il perdit confiance en lui-même et il sentit, sans doute, qu'il ne pouvait plus avoir la confiance ni l'appui de la Chambre. Avant que celle-ci eût pu prendre une décision définitive sur le rapport et l'amendement Stevens, lequel critiquait le premier ministre et son gouvernement, son courage coula par le bout de ses doigts ou de ses orteils et il s'empressa d'aller porter sa démission au Gouverneur général.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne me suis pas hâté. Je m'y suis rendu samedi et nous avons discuté la question avec calme, de samedi à lundi.

M. CAHAN: Je suppose qu'il l'a discutée; en tout cas, la dernière course a eu lieu vers midi, lundi.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai eu la dernière entrevue avec Son Excellence, lundi, à la suite d'un rendez-vous pris la veille, dimanche, ce rendez-vous étant fixé de cette façon afin de permettre à Son Excellence de prendre les mesures qu'il jugerait à propos au sujet de l'acceptation de ma démission, lundi.

M. CAHAN: Que la démission ait été donnée samedi ou lundi, et acceptée lundi, si l'ex-premier ministre a conseillé alors la dissolution des Chambres, c'était évidemment pour empêcher le Parlement de remplir son devoir en se prononçant sur la conduite du cabinet précédent au sujet du rapport relatif à l'administration des Douanes.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je le nie absolument.

M. CAHAN: Les circonstances dans lesquelles, sans aucun doute, le premier ministre a donné sa démission, samedi ou lundi, permettent de tirer loyalement cette conclusion, car, par le fait même qu'il conseillait la dissolution, si réellement il la désirait, il reconnaissait que, une fois la dissolution était accordée, elle empêcherait la Chambre d'approuver les réprimandes adressées à lui-même et à ses collègues dans les amendements au rapport du comité qui a fait enquête sur l'administration des Douanes.

Le très hon. MACKENZIE KING: Dirai-je à mon honorable ami que j'ai les plus fortes raisons, non seulement de croire, mais de savoir que cette prétendue censure dont il parle n'aurait jamais été votée contre ce Gouvernement, si ce Gouvernement s'était maintenu au pouvoir jusqu'après ce vote, et que ce vote a été donné seulement à cause de cette coopération entre un certain nombre de députés progressistes et les honorables députés de la droite pour empêcher une dissolution du Parlement.